

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/55

Objet : Travaux de génie civil

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par A.R INTERVENTION 32, agissant pour le compte de GERS FIBRE, en vue d'occuper le domaine public au droit du 10 avenue du Château Fleuri afin d'effectuer des travaux de génie civil dans le cadre du raccordement à la fibre optique pour la période du 14/04/2025 au 13/05/2025,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : A.R INTERVENTION 32 est autorisé à occuper le domaine public au droit du 10 avenue du Château Fleuri afin d'effectuer des travaux de génie civil dans le cadre du raccordement à la fibre optique pour la période du 14/04/2025 au 13/05/2025.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 17 mars 2025

Le Maire
Barbara NETO

